



Apprentissage : les artisans dénoncent les dividendes versés par certains CFA

Paris, 5 déc 2023 (AFP) - Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France) dénoncent mardi les reversements de dividendes effectués par les Centres de formation d'apprentis (CFA) créés sous forme de sociétés commerciales, appelant le gouvernement à "réguler et arbitrer".

"Les alertes du réseau des CMA sont confirmées par France Compétences", l'autorité nationale notamment chargée de financer et réguler l'apprentissage, estime CMA France dans un communiqué publié à l'occasion de son assemblée générale.

France Compétences a en effet dévoilé la semaine dernière à son conseil d'administration, dans un document consulté par l'AFP, que 32,5% des excédents des CFA au statut de société commerciale finissaient en dividendes aux actionnaires, alors que les CFA des réseaux consulaires comme les CMA, les réinvestissent quasi-intégralement dans la formation, comme les CFA organisés en associations ou en structures publiques.

"Les excédents de fonds publics qui ne sont pas réinvestis dans l'apprentissage doivent être retournés à France Compétences! Ni plus, ni moins!", s'est exclamé le président de CMA France Joël Fourny, cité dans le communiqué.

Parallèlement, note CMA France, "la situation actuelle est défavorable aux formations de niveau 3 (CAP)", qui forment les plus grosses cohortes d'apprentis dans les CFA de son réseau.

Le coût des formations de niveau 3, indique en effet France Compétences, a augmenté de 10,2% entre 2021 et 2022, alors que le taux moyen d'augmentation toutes formations confondues est de 5,3%.

Dans le même temps, selon CMA France, les niveaux de prise en charge (NPEC) par l'Etat du coût des formations de niveau 3 ont baissé de 8% dans son réseau.

"Ces chiffres renforcent et légitiment notre demande de revenir sur la baisse des NPEC pour les formations de niveau 3: l'apprentissage est un investissement pour l'avenir de notre jeunesse, pas pour les fonds de pension", a martelé M. Fourny.

CMA France préconise notamment d'établir un "montant socle" de prise en charge pour chaque formation, à moduler ensuite en fonction de critères définis par les branches professionnelles et l'Etat, et d'intégrer les investissements pédagogiques "lourds" à ce nouveau NPEC.

Le réseau demande aussi que les financements soient réservés "aux formations qui mettent en oeuvre une réelle pédagogie de l'alternance et ne recourent pas au 100%" numérique.

Pour M. Fourny, la concertation prévue sur ces sujets avec la ministre de la Formation professionnelle Carole Grandjean doit "débuter au plus vite" pour pouvoir "sauver la rentrée 2024".